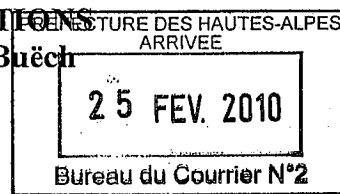


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des Deux Buëch

Séance du : 22 février 2010
Convocation du : 16 février 2010



Objet : *Création d'un chenil/ fourrière. Convention avec la SPA Sud Alpine.*

L'an deux mille dix, le vingt deux février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des deux Buëch, s'est réuni en mairie de la Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : M. Maurice Chautant

Etaient présents : R.Fournel, M. Barthelemy, A. Meier, G. Pitaval, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J-F. Carré, M. Chautant, F. Roux, J-L. Pelloux, P. Aubin, A. Chevalier, G. Jullien

Etaient excusés : Claudette Mezière, Jean-Claude Salles, Gérard Garcin
Francis Reynaud excusé remplacé par Michel Lonni
Martine Barbet excusée remplacée par Marc Rosenstiel

Le Vice-Président chargé du dossier, Jean-Louis Pelloux, informe les conseillers communautaires de l'évolution de l'opération ; il rapporte également les conclusions des échanges avec les représentants de la SPA pressentie comme le gestionnaire du futur chenil/ fourrière.

Il présente au conseil communautaire la convention avec la SPA pour la gestion de ce nouvel équipement, précisant les modalités de mise à disposition du bâtiment, l'engagement à verser un loyer, la prestation attendue de la SPA pour la gestion de la fourrière.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Votants = 19
Pour = 19
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

